

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

2023-83 SEM ENR44 VERSEMENT DU SOLDE DE L'APPORT EN CAPITAL

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-huit septembre, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du vingt-deux septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Dominique DAVID, Vice-Président en exercice.

Secrétaire de séance : M. Yves TAILLANDIER

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric		x		BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis	x			LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul		x		MAHÉ Nicolas		
	MOESSARD Régis		x		PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	x			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		x		GALAOUIC Robin	x	
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain	x			LAMIABLE Patrick		
	GUILLEMIN Laurence	x			LAUNAY Hélène		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	x			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri		x		PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre		x		CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	x			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo - Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan		x	Denis DUGABELLE	DIERICX Brigitte		
	DUGABELLE Denis	x			RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond		x		RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe	x			POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël		x		BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	x			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	x			MORICEAU Patrick		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier	x			CONFOLANT André		
	CHAMBRAGNE Sébastien		x		GUILOIS Emilie		
Châteaubriant-Derval	DAVID Dominique	x			Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique	x			DESCARPENTRIES Sylvain		
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent		x		PELTIER Laëtitia		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2253-2,

Vu la délibération n° 2018-02 du Comité syndical du 8 mars 2018, relative à la constitution de la SEM EnR 44 (ex SEM SYDELA ENERGIE 44),

Vu la délibération n° 2022-29 du Comité syndical du 17 mars 2022, relative à l'augmentation du capital de la SEM EnR44,

Vu les statuts de la SEM EnR44,

Vu le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 14 septembre 2023 relatif à l'appel à la libération du solde du capital social,

Considérant que la SEM EnR44 a pour objet de réaliser des projets d'aménagement et d'exploitation de moyens de production, de valorisation, de distribution, de stockage et de fourniture d'énergie utilisant notamment les énergies renouvelables,

Considérant que TE44 est actionnaire de la SEM EnR44 depuis sa constitution, à hauteur de 2 900 000 euros,

Considérant que la SEM EnR 44, dans le but de développer de nouveaux projets, a lancé en 2022 une procédure par souscriptions en numéraire d'un montant de 4 000 000 euros afin de porter le capital social à 8 000 000 euros,

Considérant que TE44 a alors souscrit 2 900 actions nouvelles de 1 000 euros chacune, et que le 1^{er} versement de la somme de 1 450 000 € en libération de la moitié desdites actions a été mandaté le 28 mars 2022,

Considérant qu'il convient désormais de procéder au versement du solde de l'apport en capital soit la somme de 1 450 000 €, avant le 20 octobre 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser le versement du solde de l'apport en capital soit la somme de 1 450 000 € (un million quatre cent cinquante mille euros) en libération de la 2^{ème} moitié desdites actions.**

Délégués en exercice : 24
Présents : 14
Pouvoirs : 1
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

Publiée le :